



## Différents points à éclaircir sur les droits d'une agence de loca

Par **Elisabeth13**, le **30/06/2014** à **21:05**

Bonjour,

J'ai quelques soucis avec l'agence via laquelle je loue ma résidence principale. Si certain d'entre vous pouvez m'éclairer sur plusieurs points, ce serait formidable.

- la cuisine comporte un frigo et une plaque de cuisson. Le bail stipule qu'en cas de panne, ou de remplacement cela est à mes frais. Je suis sensée racheter un nouveau frigo, et le laisser pour les prochains locataires. Cette clause est elle légale ?

- le bail stipule que je dois faire effectuer la mise en hivernage de la piscine par un professionnel. Je fournis une facture comme preuve des travaux. J'ai appris l'année dernière qu'ils avait téléphoné a l'entreprise à qui je confie le travail pour vérifier qu'ils faisaient bien les travaux. Ont ils le droit de s'adresser à eux afin de collecter des infos sur le travail que je leur confie?

- ils souhaitent cette année venir s'assurer de la bonne remise en eaux de la piscine et tente de faire passer cela comme un dû... Ils me semblent qu'ils n'ont aucun droit à se sujet? N'ayant rien à cacher, je compte les recevoir, mais leur "ton" commence vraiment à me faire monter la moutarde au nez, et je voudrais donc avoir, grace à vous, des arguments pour les "recadrer" un peu....

Merci beaucoup pour vos lumières!

Par **Marc WAHED**, le **02/07/2014** à **17:19**

Bonjour,

Avez vous un bail d'habitation meublé ou logement vacant?

Me Marc WAHED

Par **Elisabeth13**, le **02/07/2014** à **17:39**

Bonjour,

Ce n'est pas un meublé. Le frigo et la plaque de cuisson sont les éléments dans la maison.  
Merci de l'intérêt que vous portez a mon message.

Par **Elisabeth13**, le **04/07/2014** à **19:16**

Bonjour,

Je me permets de rajouter une question : la piscine n'est clôturée que sur 2 côtés, les deux autres étant "obstrués" par la végétation laissée à l'abandon (sincèrement un enfant peut s'y faufiler ).

Cela répond il aux normes? Si non, peut on me tenir responsable, notamment en cas d'accident?

Merci pour vos retours.